

# . ACCA de ROCHEMAURE .

## ASSEMBLEE GENERALE 2019 – 2020 DU 06/06/2019 A 20H30

**Présence :** Mr LECERF Maire de la commune .Mr RIBEYRE Lionel Délégué de secteur.

**BUREAU :** Mr OYANT – Mr RODIA – Mr LAULAGNET - Mr SALLAS - Mr PESSEAT.

**Excusés :** Mr. DEFUDES - Mr ELOI - Mr LAMBERT

**Membres ACCA :** 24 Membres présents dont les membres du bureau + 6 procurations

**Accueil des membres présents et ouverture de séance et je vous rappelle qu'il s'agit de l'assemblée générale de l'AC.C.A. qui est un moment privilégié d'échange entre adultes responsables.**

- 1) Demande à l'assemblée de faire une minute de silence en mémoire des personnes disparues (à ce sujet quand vous avez des infos de ce type contacter un membre du bureau), membres de l'A.C.C.A. anciens membres ou propriétaires notamment : Mr LEONI louis. Nous pouvons aussi nous souvenir de nos anciens (combattant – mort il y a 75 ans pour la France), Mr Bertecello enterré à Rochemaure et décédé au BURKINA FASSO.**
- 2) RAPPEL : les personnes qui entendent mal sont priées de se rapprocher et je vous demande de communiquer aux membres absents de cette A.G. les infos que vous retenez.**
- 3) je vous rappelle que ce que je vais vous communiquer est inscrit dans le PV de l'assemblée générale et donc sera validé par la DDTE dont le responsable chasse est Mr Christian DENIS et par la fédération des chasseurs dont le Président est Mr Jacques AURANGE.**
- 4) Monsieur Mr LECERF maire de ROCHEMAURE assiste à l'AG nous lui confirmons notre besoin URGENT d'un local chasse (les discussions sont toujours en cours avec la mairie ) car il faut attendre la fin du chantier de la déviation pour entrevoir une solution.**

**5) Rappel : pour assister ou participer à des battues sur les communes voisines nous sommes une des rare à ne pas avoir de local fourni par la mairie. par contre nous sommes régulièrement sollicités par de plus en plus de résidants pour traiter le problème sanglier en zone péri- urbaine donc nous demandons à la mairie de faire appliquer la loi sur la zone des 50m à nettoyer aux abords des habitations.**

**Je vous rappelle avec insistance que la chasse a changée et évoluée. Il vous est délivré une autorisation de chasser après en avoir fait la demande avec les obligations du SDGC avec notamment la gestion de l'espèce sanglier pour ceux qui en font la demande de validation. Car je vous le rappelle nous sommes 96 sociétaires concernés (quasiment tous les chasseurs ont la validation grand gibier).**

**La personne qui demande la validation d'un permis de chasse s'engage à respecter le SDGC (le prochain doit être signé avant la fin de l'année) avec obligation de résultat.**

**Cette année les dégâts ont été en baisse sur la commune 4355.52 euros Je tiens à vous informer que l'A.C.C.A. sera mise à contribution d'environ 1555 euros (nous y reviendrons plus tard). 23 communes sont concernées Je ne peux pas supporter seul ou à quelques uns ce problème qui va sans doute s'amplifier dans les années à venir au vu de l'âge des chasseurs et de la démotivation quasi générale des membres de notre association (nous ne sommes pas en mesure de poser et entretenir plus de trois clôtures de protection).**

**Notre A.C.C.A. reflète la tendance des A.C.C.A. qui serait de payer les dégâts plutôt que de protéger efficacement les cultures, quand un agriculteur me demande de protéger des nouvelles parcelles je l'informe que je peux l'aider dans l'acquisition du matériel. Au vu du désintéressement d'un grand nombre de chasseurs de l'A.C.C.A. La proposition retenue en AG 2013 à été de remettre les clôtures en place en état, de passer le désherbant et la débroussailleuse au début de l'année et de laisser l'entretien principalement à l'agriculteur, lors des dates d'entretien quelques chasseurs sont encore volontaire pour faire le tour des clôtures et je les remercient. Par contre il y a des sociétaires qui m'ont contacté et qui m'ont dit : nous nous occupons de telle clôture ou alors en semaine nous irons remettre en état les clôtures.**

**L'embroussaillement des zones périurbaines est non soumise à l'action des chasseurs ; c'est un gros problème et permet aux sangliers de proliférer. l'ACCA ne peut être tenue responsable car il y a de nombreuses zones qui ne sont pas dévolues à l'action de l'association et seul un arrêté peu autorisé le prélèvement.**

**Par contre la loi impute l'ensemble des dégâts uniquement aux ACCA et chasse privée car ce sont les chasseurs qui se sont engagés à gérer l'espèce sanglier.**

**Actuellement des réflexions au niveau fédé et national sont en cours pour faire évoluer l'indemnisation dégâts et que cela ne soit pas les chasseurs tout seul qui payent.**

**Nous demanderons à M. Le Maire de prendre un arrêté d'interdiction de tir individuel en plaine avant l'ouverture générale si cela était nécessaire (sécurité des habitants et automobilistes : voir pour reconduire l'arrêté municipal de 2012).**

**Si des battues sont nécessaire dans la plaine avant l'ouverture générale elles se feront avec un arrêté préfectoral avec en priorité les sociétaires qui s'investissent pour les travaux de l'ACCA.**

**6) Compte rendu financier de M. ELOI Franck.**

**7) Solde caisse : 6392,36 euros**

COMPTE ACCA ROCHEMAURE SAISON 2018 - 2019				
DATE	ORDRE / OBSERVATIONS	DEBIT	CREDIT	SOLDE
	<b>RESTE EN COMPTE / SOLDE 2017-2018</b>		7234,28	
16/06/2018	Entretien débroussaillage	48		
06/07/2018	LOYER DPF (2018)	561		
06/07/2018	Bracelet chevreuil ONF	12		
26/07/2018	Fournitures entretien clotures	346,2		
10/07/2018	chèque 9878736	3481,54		
08/08/2018	Repeuplement perdrix juillet aout	2067		
03/08/2018	OVH site internet	14		
10/07/2018	Sub Communale		1000	
20/10/2018	ADAPEI	130		
08/09/2018	Lacher de faisans de tir (50)	547,5		
20/09/2018	Lacher de faisans et perdrix de tir (50)	507,5		
13/10/2018	Lacher de faisans et perdrix de tir (50)	507,5		
14/09/2018	Cotisations sociétaire		9606	
15/10/2018	Essence matériel debr;	460		
17/10/2018	Plaque Louis Leoni	44		
26/10/2018	Lacher de faisans de tir (50)	547,5		
17/11/2018	Lacher de faisans de tir (50)	547,5		
06/12/2018	Lacher de faisans de tir (50)	547,5		
20/12/2018	Lacher de faisans de tir (50)	547,5		
15/12/2018	Cotisations sociétaire + cartes journalières		2110	
25/03/2019	Assurance 2018-2019 Macif	539,88		
21/03/2019	Cotisation FDC07 2018-2019	460		
10/04/2019	Subvension FDC 07		623,4	
25/03/2019	Miradors (3)	300		
18/04/2019	Isolateurs + cables	94,2		
05/05/2019	Loyer ONF	1871		
			20573,68	
		<b>14181,32</b>		<b>6 392,36</b>
LE 02/06/2019				

BILAN DES PRINCIPALES DEPENSES 2018 - 2019		REPARTITION DES DEPENSES		SAISON 2016 / 2017	EVOLUTION SAISON n/ SAISON n-1
Aménagements / pièges	4303,54	30%		1070,18	3233,36
Lachers de repeuplement	2067	15%		2158	-91
Lachers de tir	3752,5	26%		4428	-675,5
Loyers / conventions	3034	21%		3402	-368
<b>BILAN DES GAINS 2018 - 2019</b>	<b>13339,4</b>	<b>REPARTITION DES GAINS</b>		<b>11022</b>	
COTISATIONS SOCIETAIRES	11716	88%		11260	456
SUBVENTIONS	1623,4	12%		1250	373,4

**COMMENTAIRES:**

88% de nos recettes proviennent des cartes d'adhésions à l'ACCA, 12% des subventions. La subvention communale a été une nouvelle fois très importante cette saison (1000€).

Les adhésions progressent légèrement, cela est lié aux cartes journalières.

Nous avons géré nos dépenses de manière à équilibrer ces dernières par rapport aux entrées d'argent, nous terminons la saison avec un solde positif de 6392,36 € (-842,44€ vs 2017-18)

Les dépenses de lachers de gibiers de tir (26% du budget) est en baisse par rapport la saison passée ,

le reste de nos dépenses de la saison, les loyers (bois de l'état et domaine public fluvial et assurance),

représentent 21% de celles-ci. Les dépenses pour aménagements de clotures, entretien et piégeage ont augmenté et représentent 30% des dépenses

Les lachers de repeuplement restent stables et pèsent pour 15% de notre budget.

*Tous les montants sont exprimés en €*

## **Approbation du compte rendu financier**

**VOTE 30 voix pour 0 contre 0 abstention**

### **7) Compte rendu moral :**

Dans l'ensemble la saison dernière s'est déroulée dans un bon esprit sportif soyez en remerciés.

Le tir individuel pour le sanglier est pratiqué sur l'ACCA par quelques chasseurs ;  
**RAPPEL :** Le tir individuel (à partir de deux c'est en battue) est autorisé par l'arrêté préfectoral mais doit rester occasionnel il faut privilégier les battues organisées pour des raisons élémentaires de sécurité et d'efficacité.

L'an derniers 12 personnes m'ont fait part de leur intention d'appliquer l'arrêté préfectoral tir individuel j'ai eu que 5 retours papiers je vous rappelle que le retour papier est individuel et obligatoire.

Le détenteur du droit de chasse (le président) ne peut pas empêcher la demande mais doit l'encadrer cette année au vu du nombre très important de personnes qui m'ont informées qu'ils allaient faire des demandes le bureau de l'ACCA a décidé de l'encadrer avec la présence d'un membre du bureau avec le tireur et des zones définies 1 sanglier par jour par tireur et le sanglier sera partagé aux propriétaires (sanglier donné non dépouillé).

**VOTE 30 voix pour 0 contre 0 abstention**

L'Arrêté de Sécurité Publique est très contraignant je vous engage à le lire et à bien l'analyser notamment pour les responsables d'équipes.

Bien penser à poser les panneaux d'identification des battues.

### **Rappel en ce qui concerne les dérives :**

**Les comportements s'améliorent et je vous remercie.**

**Je vous rappelle qu'afin de ne pas ternir l'image des chasseurs la consommation d'alcool ou de drogue est à proscrire au cours de la journée s'il y avait un incident lié à un de ces deux phénomènes l'ACCA se porterait partie civile.**

**Soyons également vigilants aux fin de battues n'oubliez pas de noter l'heure de fin pour les responsables car en cas d'accident si la personne est alcoolisée ou droguée il y aura enquête.**

**Je rappelle avec insistance que toute personne participant à une battue doit être en possession d'une carte de l'A.C.C.A. et que le fait de faire le pied ou de traquer à cor et à cri est considéré comme acte de chasse au vu du SDGC.(encore quelques dérives).**

**La plaine : attention à la Via-Rhône l'avenir de la chasse dans la plaine en dépend.**

Des contrôles seront demandés à nos deux gardes de l'A.C.C.A. dans les zones à risque : les videaux , Chambeyrol , Champ de tir.....

Je vous redemande une nouvelle fois de bien identifier le gibier avant de tirer et d'effectuer un tir ne représentant aucun danger pour une autre personne ou un bien.

Le vieillissement de la population des chasseurs de l'ACCA est un constat et un problème pour les années à venir.

**Travaux d'intérêt cynégétiques :**

Pour les travaux de l'A.C.C.A. une baisse très importante de régime encore cette année (entre 7 et 12 sociétaires par demi-journée) par contre dès que l'on organise même au dernier moment des battues administrative il y a de nombreux sociétaires libre, je vous laisse réfléchir .....

Pour les retardataires il vous reste 2 mois avant l'ouverture générale deux dates sont programmées 08 juin 6h00 les Videaux et le 20 juillet 6h00. Il n'y aura pas de tolérance à la prise des cartes les travaux doivent être fait avant.

J'entends on le fera après l'ouverture, je n'ai pas de moyen de locomotion, tant que les étrangers n'auront pas fait 3 corvées je ne ferai rien, les dates ne me conviennent pas, toute les raisons sont évoquées pour ne rien faire.

Etes-vous d'accord ? **VOTE ... voix pour .... contre .... abstention**

**Je tiens à féliciter les piégeurs pour leur travail ce qui a permis d'observer e maintien de l'espèce lièvre**

A titre d'information il a été tue 157 sangliers (contre 199 la saison dernière) 112 en battue ; 15 par tir individuel, et 30 en tir de nuit et battue administrative et 15 chevreuils (dont un au bois de l'état). Nous pouvons dire que pour ces deux espèces la saison a été bonne.

**Il n'y a pas de déclaration de demande d'agraine de la part de l'A.C.C.A. pour cette saison (c'est trop contraignant).**

Félicitations aux personnes qui se sont occupées de l'aménagement des points d'eau, parcs à lapins, lâchers de gibiers, parcs de prelâchés pour perdreaux, clôtures des récoltes et entretien du matériel installé, malgré cela il manque de la motivation de la part des sociétaires.

N'oubliez pas de faire parvenir au bureau de l'A.C.C.A. le résultat de votre saison maintenant **c'est une amende de 22 euros inscrite au code de l'environnement.** 75 cartes restituées cette année.

le carnet bécasse (celui-ci doit être envoyé à la fédé par le chasseur), gibier d'eau

### 8) Bilan des prélèvements:

*Luc RODHIA trace un bilan numérique des prélèvements sur les différentes espèces, bilan issu des tableaux complétés par les chasseurs sur les cartes (talon à rendre : 30% de non retournés). Soyez précis sur ces informations qui sont un retour des populations prélevées et qui sont un indicateur essentiel pour la gestion et l'équilibre des espèces*

#### **Bilan prélèvement sur l'A.C.C.A.**

**Pour environ 90 cartes restituées :**

<b>Lièvre : 8</b>	<b>Lapin : 2</b>
<b>Sarcelle :</b>	<b>Colvert : 36</b>
<b>Perdrix : 22</b>	<b>Milouin :</b>
<b>Faisan : 74</b>	<b>Morillon :</b>
<b>Bécassine : 3</b>	<b>Foulque :</b>
<b>Chipeau :</b>	<b>Etourneau : 6</b>
<b>Grive : 12</b>	<b>Pigeon : 44</b>
<b>Caille : 1</b>	<b>Renard : 15</b>
<b>Bécasse : 18</b>	<b>Tourterelle :</b>
<b>Pie : 4</b>	<b>Corneille : 2</b>
<b>Ragondin : 2</b>	<b>Poule d'eau :</b>

**Information : pré lâchers juillet/aout nous mettons 200 perdreaux pour 2000 euros et sur les cartes sociétaires signalés tués 9 cette année et 19 l'an dernier et le reste ?**

132 euros pour 11 bracelets chevreuils (solde du plan de chasse).

9) Je vous informe que nous avons eu les remerciements de Mme DELANNOY Michèle pour notre participation à l'opération brioches organisée par l'ADAPEI.

10) **Achat particulier de matériel :** pour 94,20 euros de matériel pour clôture subvention déduite et 3 miradors suivant budget.

11) **Pêle-mêle :** unité de gestion :UG16 Rochemaure-Viviers  
Bois de l'état : 1871 euros par an jusqu'en 2028

Matériel A.C.C.A., prenez-en soin. Il doit être rendu propre et en état (attention une mauvaise utilisation de celui-ci pourrait entraîner la non prise en compte par l'assurance en cas d'accident.

**J'entends souvent dire nous ne sommes pas nombreux (sur 96 sociétaires) pour chasser le sanglier voici les chiffres :**

**Equipe A 43 battues 15 participants de moyenne 69 sangliers prélevés**

**Equipe B 33 battues 12 participants de moyenne 43 sangliers prélevés**

**Equipe chevreuil 23 battues 6 participants de moyenne 1 sanglier prélevé**

**Les gardes assermentés sont M. CHAREYRE Dominique et DESVAUX Franck.**

**VOTE 30 voix pour 0 contre 0 abstention**

### **Bilan de la garderie :**

*Pression de surveillance autour de la chasse privée « PIFFAUTS - LAVILLE »*

*Concernant cette chasse privée, il s'agit de chiens lâchés au départ chez eux et qui rapidement se retrouvent sur l'ACCA.*

*La saison dernière un léger mieux de leur part à confirmer.*

### **12) Rappel :**

**En ce qui concerne le lapin le règlement intérieur nous permet de fermer cette chasse en cas d'inondation et en montagne le lapin sera tiré au vu des populations uniquement les jeudis, samedis et dimanches.**

### **13) Reprises lapins : aucune**

**Pas de lâchers**

### **14) Validation du permis de chasse :**

**Attention la validation du permis de chasser pourra s'effectuer par internet sur le site de la fédération. Cette année encore la fédération vous mettra en relation avec un assureur : pensez à faire réactualiser vos contrats individuels et surtout lisez les bien.**

**A partir du 11 juin permis national 205 euros et 228 avec assurance**

**Permis départemental sans réciprocité 161,50 et 184,50 avec assurance**

**Manque à gagner pour les fédés donc instauration prochainement d'une taxe à l'hectare (exemple : gard département voisin jusqu'à 2.10 euros l'hectare commune à dégâts).**

### **15) Carnets de battues :**

**Ils doivent être remplis rigoureusement attention !! Il est fait pour toute la saison et doit être tenu correctement et soigneusement.**

Cette année une application sera en service pour collecter journalièrement les infos en fin de battue

**16) Piégeage :**

Les personnes intéressées pour passer l'agrément de piégeur sont priées de faire parvenir une lettre de motivation au bureau qui la transmettra à la fédération pour passer l'examen après analyse du courrier.

**17) Autres formations :**

Il en est de même pour le stage sécurité responsable de battue faites vous connaître, le bureau choisira les sociétaires.

Info : il existe un stage venaison afin de responsabiliser la découpe et le partage du gibier en battue. (Pour l'instant la solution la mieux adaptée est d'enterrer les déchets loin d'une source bien entendu et surtout pas les jeter au bord ou dans le Rhône).

**18) Distribution des cartes :**

**19) Cette année il nous est demandée de faire une distribution de carte début juillet ; mais est-ce que les chasseurs auront leur permis validés ?**

**20) Qu'en pensez-vous ?**

Sinon les cartes de l'A.C.C.A. seront délivrées exclusivement les 5 juillet de 17h30 à 19h30 et le 09/08/2019 de 17h30 à 20h en main propre (permis de chasse validé et assurance obligatoire à présenter). Essayez de venir récupérer des cartes début août afin de faciliter le travail des membres du bureau, l'encaissement des chèques sera fait à partir de fin septembre.

Aucune délivrance de carte ne sera effectuée en dehors de ces deux jours.

Pour les retardataires, la demande devra être formulée par courrier et une majoration de 20€ sera appliquée.

**21) Responsables d'équipes:**

**22) Nouveauté : cette année il est mis en place un cahier unique pour chasser le sanglier de juin à septembre à condition d'en faire la demande et de le faire voter à l'ag.**

**23) Qu'en pensez-vous ? cette année pas d'info**

**Equipe 1:**

M OYANT, TRINQUET Noël, SALAS François, VIDALOT Julien (il à déjà son stage responsable de battue).

(Responsable carnet : OYANT)



**Vote voir ci-dessous**

**Equipe 2:**

MM. FOURNET Romain, GIL Christian, ESCARABAJAL Dominique  
(Responsable carnet : GIL Christian)

**Vote voir ci-dessous**

**Equipe chevreuil :**

MM. ELOI Franck, COLENSON Jérôme, VALOT Raphaël.  
(Responsable carnet : ELOI Franck)

**Vote voir ci-dessous**

**Vote responsables équipes :**

Equipe 1 :	30 Pour	0 Contre	0 Abstention
Equipe 2 :	30 Pour	0 Contre	0 Abstention
Equipe chevreuil :	30 Pour	0 Contre	0 Abstention

**Il faut absolument que chaque équipe ait un territoire délimité et que cela soit envoyé style format IGN et validé par la DDTE.**

**Voir modèle de l'an dernier qui n'a pas eu de remarque particulière.**

**Etes-vous d'accord pour rester sur le même système que la saison précédente ?**

**VOTE 30 voix pour 0 contre 0 abstention**

**24) Nouveauté cette année le tir à plomb du chevreuil en plaine uniquement en battue et sous certaines conditions : mirador tirs fichants distance..... Les personnes intéressées doivent se faire inscrire ce soir.(fichier à rendre à la fédé.) nous ne pouvons pas inscrire tout le monde.**

**Est-ce que l'ACCA veut s'inscrire dans cette démarche (à savoir que j'avais répondu favorablement pour le tir à plomb du chevreuil)**

**VOTE 30 voix pour 0 contre abstention**

**Chasser les perdreaux uniquement les jeudi samedis et dimanches suite à la baisse des populations.**

**Nouvelle disposition pour la plaine cote rive droite :**

**Pas de restriction de fermeture – on applique l'arrêté préfectoral**

**La date d'ouverture pour la chasse du gibier d'eau (canard colvert ...) est fixée à la date de l'ouverture générale**

**Etes-vous d'accord ?**

**VOTE 30 voix pour 0 contre 0 abstention**

## **Dispositions particulières d'ouverture anticipée**

Il a été acté une ouverture selon arrêté préfectoral :  
Uniquement pour la caille et la tourterelle des bois jusqu'à l'ouverture générale  
uniquement jeudi samedi dimanche.

Etes-vous d'accord ?

**VOTE 30 voix pour 0 contre 0 abstention**

### **25) Petit gibier :**

Lapin en régression

Lièvre stable : pour les intéressés quand vous tuez un lièvre il faut prélever une  
patte avant et la faire parvenir à la fédé pour déterminer s'il s'agit d'un jeune ou d'un  
adulte.

Gibier de tir: sans commentaires (oiseaux de bonne qualité)

Bécasse en régression PMA national

Oiseaux de passage en régression

Perdreaux il faut signaler les couvées.

**RAPPEL : « Les jours de lâchers de gibier de tir la chasse sera ouverte à 8 heures  
uniquement pour ces gibiers »**

### **26) Prix des cartes :**

Cette année suite à la loi indemnisation dégâts de gros gibiers la commune est pénalisée  
d'environ 1500 euros .(ACCA et chasse privée ramené à l'hectare) l'ACCA doit reverser à  
la fédé 1300euros.après concertation le bureau vous propose cette année d'appliquer le  
prix de l'an dernier sachant que l'année prochaine nous devrions ne pas avoir de  
surcotisation.

**VOTE 30 voix pour 0 contre 0 abstention**

**Rappel :**

**Prix des cartes temporaire 3 jours :1/5 du prix de la carte sociétaire 25 euros (au lieu de  
1/4)**

**9 jours : 1/2 du prix de la carte sociétaire 70 euros (+ de la  
moitié)**

Les nouvelles réductions sont de 55 € inclus dans le prix des cartes.

A savoir :

- 10 € pour non restitution des cartes
- 15 € x 3 soit 45 € pour non participation aux travaux cynégétiques ou pour les anciens aux battues aux renards.

Le prix de base reste inchangé soit 115, 125, 205 € pour info. (Présence physique de la personne et remise de la carte en main propre après vérification du permis en cours de validité et de l'assurance.)

**VOTE 30 voix pour 0 contre 0 abstention**

**Les journées cynégétiques doivent être réalisées avant la distribution de la carte sinon la remise ne pourra pas être effectuée.**

## **27) Précisions complémentaires**

La chasse sera fermée sur le département le mardi ainsi que sur l'A.C.C.A. sauf pour les oiseaux de passage et jours fériés.

### **VIA RHONA :**

Liaison du Léman à la Méditerranée.

De plus en plus de monde sur cet itinéraire déplacement voie douce soyons très vigilants

Il faut que les chasseurs se responsabilisent et contactent un membre du bureau pour savoir le travail qu'il y a à effectuer pour l'association car au moins, pour la moitié des membres de l'A.C.C.A., nous les apercevons uniquement le jour de la distribution depuis des années.

Trois clôtures définitives ont été posées aux Videaux il faut des volontaires pour les entretenir.

Mr Fournet agriculteur nous a demandé le 29/5 du matériel (350 piquets; fils et poste ) il s'est engagé à l'installer et entretenir la clôture ( alentour Pelourson)

Si vous invitez un chasseur sur l'A.C.C.A. pour le petit gibier, assurez-vous qu'il est bien en possession de son carnet bécasse. Une modification aux cartes d'invitation a été apportée : l'invité devra obligatoirement la signer ce qui remplacera l'engagement individuel.

La distribution des cartes d'invitation s'effectuera : lieu à définir  
Présence obligatoire de l'invité avec son invitant.

A compter de la fermeture générale ce sera l'A.C.C.A. qui invitera des chasseurs intéressés uniquement pour le renard.

Après plusieurs sollicitations de membres de l'ACCA nous allons remettre au vote l'attribution de carte aux propriétaires ci-dessous.

Je vous rappelle que depuis 2004 un propriétaire qui retire ses terrains s'exclut de l'ACCA ainsi que son conjoint descendant ou ascendant sauf avis contraire de l'AG : que fait-on cette année ?

L'AG peut décider de lui donner une carte annuellement (à faire voter chaque année).

Les membres du bureau appliqueront la décision prise en commun sachant qu'il faut bien peser le pour et le contre.

Mr MORIZET : convention.

Mr CHALLON : laisse chasser quasiment l'ensemble des sociétaires et participe aux travaux sur l'A.C.C.A.

Mr CHAUSSIGNAND cette année plusieurs battues ont été organisées conjointement (souci d'efficacité et de sécurité) fournit du matériel pour les clôtures (sulfateuse); et participe à l'entretien des clôtures.

C'est vrai il y a de la réticence mais un mauvais accord vaut peut-être mieux qu'aucun accord.

CHAUSSIGNAND Damien : donne sa carte ?

**VOTE 26 voix pour 3 contre 1 abstention => oui**

CHALLON Chantal : donne sa carte ?

**VOTE 28 voix pour 2 contre 0 abstention => oui**

MORIZET Jonathan : donne sa carte ?

**VOTE 30 voix pour 0 contre 0 abstention => oui**

Renouvellement du bureau :

Une personne est démissionnaire au bureau : Mr Defudes pour le remplacer jusqu'à la fin de son mandat j'ai Mr Colenson Jerome qui s'est proposé.

**VOTE 30 voix pour 0 contre 0 abstention**

Les chasseurs doivent rester mobilisés et solidaires.

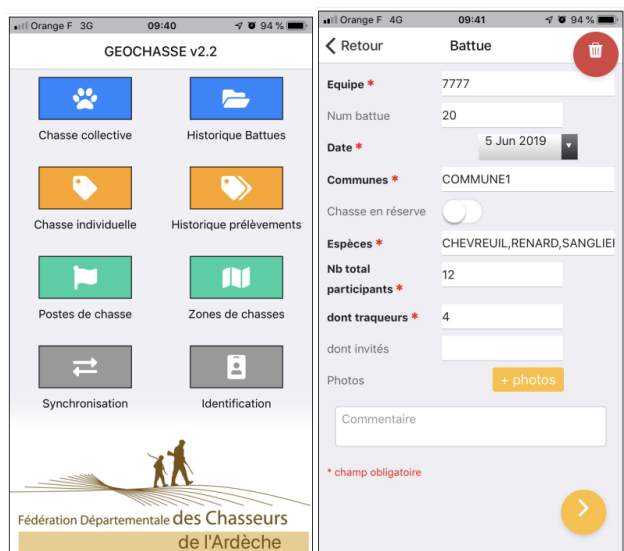
François :

Un recyclage avec fiche aptitude pour l'obtention du permis est à l'étude (certains départements l'ont déjà.)

La fédération va être beaucoup plus autonome (certaines compétences de la DDTE seront transférées et lui incomberont) en attente d'info.

**Le site de la fédé se densifie notamment avec de nouvelles applications (exemple pour renseigner le suivi du nombre de chasseurs et de sangliers tués cela se fera par internet chaque jour). => Application GEOCHASSE**

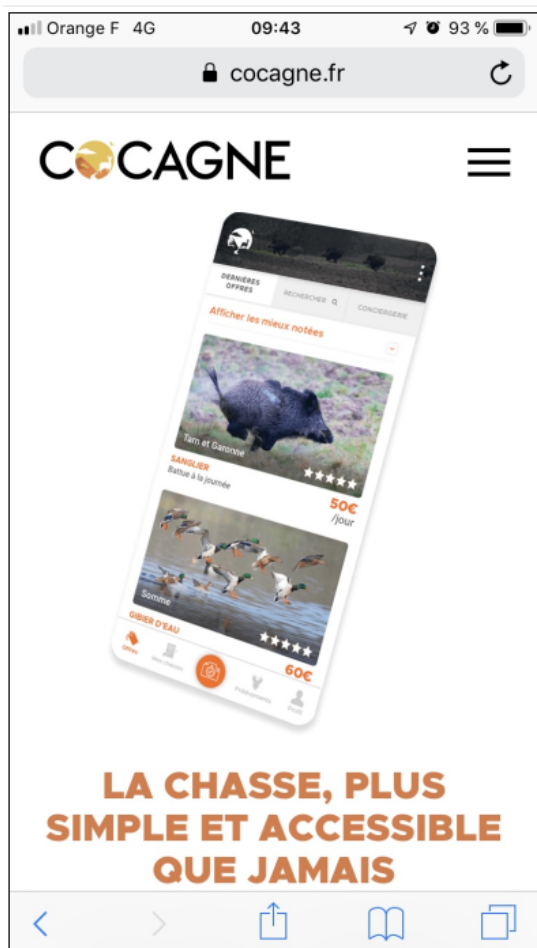
**Les chasseurs devront saisir ou faire saisir sous 10 jours après la fin de battue les différents éléments**



**Point sur le congrès notamment sur l'application : COCAGNE est-ce que l'ACCA veut s'inscrire dans cette démarche ? En a-t-on vraiment besoin ?**

**Cette application permet d'offrir à titre payant ou gracieux des journées de chasse sur le territoire de l'ACCA. Il faut définir le prix, le gibiers et transmettre les informations à la FDC 07 qui met l'annonce en ligne.**

**L'assemblée réunie n'a pas fait le souhait de s'engager dans cette démarche pour la saison 2019-2020.**



**Fin de séance : 22h05**